Réception au contrôle de légalité le 04/04/2025 à 07h38
Référence de l'AR : 002-210207494-20250328-2025207-DE
Affiché le 04/04/2025 ; Certifié exécutoire le 04/04/2025

DEPARTEMENT De l'AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2025/2/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 mars à 19h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Etaient présents : Mrs X. PASSET, F. FORTIN, E. FLAMANTL. FOURNIER, H. DEPREZ, F. GACH, D. LETEMPLE, T. FLEUREAU, P. AUDIN, D. FERNANDES et Mmes D. FURGEROT, N. LEROY et M. MIELCAREK.

Pouvoir : Mme M. FAXELLE donne pouvoir à Mr F. FORTIN, Mme B. CARPENTIER donne pouvoir à Mme D. FURGEROT.

Excusés : Mr H. DEPREZ, Mme M. FAXELLE et Mme B. CARPENTIER.

Mr F. FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Vote des subventions aux associations

Afin d'aider au fonctionnement des associations, le conseil municipal fixe le montant des subventions comme suit, étant entendu que les sommes ne pourront être mandatées qu'après réception du dossier complet en mairie (demande de subvention) :

*ANCIENS COMBATTANTS 150 €

*DDEN 50€

*ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES 300€

*COMITE DES FETES 150€

*LA GAULE DE VENDHUILE 150€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette répartition.

Xavier PASSET
2025.04.04 07:26:11 +0200
Ref:8491636-12749175-1-D
Signature numérique
le Maire

XAVIER PASSET